

WBE - Personnels enseignants  
Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois de recrutement à pourvoir dans les établissements de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles

#### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- Libre confessionnel
- Libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveau : Promotion sociale

#### Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

#### Période de validité

- A partir de la date de parution jusqu'au 31 mai 2018

#### Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 31 mai 2018

Voir dates figurant dans la circulaire

#### Mot-clé :

Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles

#### Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### Pour information

- Aux organisations syndicales.

## Signataire

Ministre / Administration :	Administration générale de l'Enseignement Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles Monsieur Jacques LEFEBVRE Directeur général
--------------------------------	---

## Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
Les Agents de la Direction de la Carrière	02/413.20.29	<a href="mailto:recrutement.enseignement@cfwb.be">recrutement.enseignement@cfwb.be</a>

**OBJET: Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.**

Vous trouverez, annexé à la présente, l'appel tel que publié au Moniteur belge de ce 15 mai 2018 et contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures à des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir par nomination à titre définitif dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour l'année scolaire 2018-2019.

Les candidatures doivent être introduites, par envoi recommandé, pour le mardi 31 mai 2018 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé  
par la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Direction de la Carrière des personnels  
Bureau 3 E 316  
Boulevard Léopold II, 44  
1080 Bruxelles**

**Je vous invite à diffuser cet appel aux membres du personnel concernés et en fonction dans votre établissement.**

Il y a lieu d'être **attentif** aux différentes possibilités évoquées dans la rubrique concernant l'introduction des candidatures et portant sur les conséquences du nombre de fonction dans lesquelles le candidat a été désignés en qualité de temporaire protégé.

**J'insiste sur l'importance d'attirer l'attention des temporaires protégés** désignés dans votre établissement sur ce que leur candidature ne doit pas nécessairement se limiter au(x) seul(s) emploi(s) qu'ils occupent en leur qualité de temporaire protégé dans votre établissement. En effet, ils ont également **le droit de postuler** dans des établissements où ils ne sont pas désignés actuellement, à des emplois vacants de la fonction pour laquelle (des fonctions pour lesquelles) ils ont obtenu une désignation, pendant l'année scolaire 2014-2015 et/ou l'année scolaire 2015-2016 et/ou 2016-2017 et/ou l'année scolaire 2017-2018 en qualité de temporaire protégé.

Les candidats qui souhaitent prendre contact avec la Direction de la carrière sont invités à joindre celle-ci par le biais du numéro de téléphone suivant: 02/413.20.29 accessible du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Une adresse e-mail est également mise à disposition: [recrutement.enseignement@cfwb.be](mailto:recrutement.enseignement@cfwb.be)

Le formulaire à remplir par les candidats est accessible par téléchargement aux adresses suivantes :  
<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be>  
<http://www.enseignement.be/>

Je vous signale enfin que l'avis qui est publié au Moniteur belge de ce 15 mai 2018 constitue la seule source d'information officielle. La présente circulaire n'est donc qu'une simple information fournie aux chefs d'établissement et n'a donc aucun caractère officiel.

Dès à présent, je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général,

Jacques LEFEBVRE

## MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

\* \* \*

### **Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.**

**(année scolaire 2018-2019)**

\* \* \*

Le présent appel est lancé en application de l'article 46 sexies de l'arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécialisé, moyen, technique, de promotion sociale et artistique de l'Etat, des internats dépendant de ces établissements et des membres du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements.

Il vise des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir par nomination à titre définitif dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et est destiné aux seuls membres du personnel qui ont effectivement exercé des prestations en qualité de temporaire protégé pendant l'année scolaire 2014-2015 et/ou l'année scolaire 2015-2016 et/ou 2016-2017 et/ou l'année scolaire 2017-2018.

#### **1. CONDITIONS REQUISES :**

Dans l'enseignement de promotion sociale, nul ne peut être nommé à titre définitif dans un établissement et une fonction considérés s'il ne remplit les conditions suivantes :

- 1° être de conduite irréprochable ;
- 2° jouir des droits civils et politiques ;
- 3° posséder les aptitudes physiques fixées par le Gouvernement ;
- 4° être désigné, ou l'avoir été au cours des 4 années scolaires qui précèdent l'appel à nomination, en qualité de temporaire protégé dans la fonction dans laquelle l'emploi est déclaré vacant ;
- 5° ne pas avoir fait l'objet, dans la fonction considérée, pendant les deux dernières années scolaires d'un rapport défavorable d'un chef d'établissement ;
- 6° ne pas faire l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une suspension disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée par le pouvoir organisateur ou par tout autre pouvoir organisateur d'un autre réseau ;
- 7° avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats ;
- 8° dans l'enseignement supérieur de promotion sociale, être porteur du Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES).

Par dérogation à ce qui précède, les professeurs en fonction dans l'enseignement supérieur de promotion sociale au 31 août 2006 sont réputés satisfaire à la condition visée s'ils sont porteurs d'un des titres pédagogiques suivants :

le diplôme d'instituteur.trice préscolaire, le diplôme d'instituteur.trice primaire, l'agrégation de l'enseignement secondaire inférieur, l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur, l'agrégation de l'enseignement supérieur, le certificat d'aptitude pédagogique, le certificat d'aptitudes pédagogiques, le certificat de cours normaux techniques moyens ou le diplôme d'aptitudes pédagogiques.

Par ailleurs, un rapport défavorable couvrant moins de 100 périodes de prestation n'est pas pris en compte s'il est suivi d'un rapport favorable dans la fonction considérée couvrant au moins 400 périodes.

LISTE DES EMPLOIS VACANTS

**Abréviations**

**CG** : cours généraux

**CT** : cours techniques

**PP** : pratique professionnelle

**CTPP** : cours techniques de pratique professionnelle

**DI** : degré inférieur du secondaire

**DS** : degré supérieur du secondaire

**STC** : supérieur de type court

**Simultané** : si pour deux emplois relatifs à la même fonction dans le même établissement, le terme **OUI** apparaît dans la dernière colonne, cela signifie qu'ils ne peuvent être attribués au même candidat ; mais, ils peuvent être demandés tous les deux par un candidat.

N° d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
1011	1	ANDERLECHT	PP PP Ferronnerie DI		80	
1012	1	UCCLE	CT CT Communication DS		62	
1013	1	UCCLE	CT CT Cours commerciaux DS		120	
1014	1	UCCLE	Surveillant-éducateur	Volume horaire hebdomadaire	36	
1015	1	WOLUWE-SAINT-PIERRE	CT CT Art floral DI		88	
1016	10	PHILIPPEVILLE	Surveillant-éducateur	Volume horaire hebdomadaire	36	
1017	10	SIVRY-RANCE	CG CG Mathématiques DS		40	
1018	10	SIVRY-RANCE	Surveillant-éducateur	Volume horaire hebdomadaire	18	
1019	2	BRAINE-L'ALLEUD	CT CT Cours commerciaux DS		112	
1020	2	RIXENSART	Surveillant-éducateur	Volume horaire hebdomadaire	36	
1021	4	FLERON	CT CT Soins animaliers DS		40	
1022	4	GRACE-HOLLOGNE	CG CG Espagnol DI		40	
1023	4	GRACE-HOLLOGNE	CG CG Formation générale de base DI		40	
1024	4	GRACE-HOLLOGNE	CT CT Soudage - Constructions métalliques DI		40	
1025	4	GRACE-HOLLOGNE	CT CT Cours commerciaux DS		80	OUI
1026	4	GRACE-HOLLOGNE	CT CT Cours commerciaux DS		80	OUI
1027	4	GRACE-HOLLOGNE	CT CT Photographie DS		40	
1028	4	GRACE-HOLLOGNE	PP PP Carrelage DI		50	
1029	4	GRACE-HOLLOGNE	PP PP Construction DI		50	
1030	4	GRACE-HOLLOGNE	PP PP Plafonnage DI		50	
1031	4	GRACE-HOLLOGNE	PP PP Soudage - Constructions métalliques DS		50	
1032	6	DINANT	PP PP Confection DS		200	
1033	6	NAMUR	CG CG Italien DS		100	

LISTE DES EMPLOIS VACANTS

**Abréviations**

**CG** : cours généraux

**CT** : cours techniques

**PP** : pratique professionnelle

**CTPP** : cours techniques de pratique professionnelle

**DI** : degré inférieur du secondaire

**DS** : degré supérieur du secondaire

**STC** : supérieur de type court

Simultané : si pour deux emplois relatifs à la même fonction dans le même établissement, le terme **OUI** apparaît dans la dernière colonne, cela signifie qu'ils ne peuvent être attribués au même candidat ; mais, ils peuvent être demandés tous les deux par un candidat.

N° d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
1034	6	NAMUR	CT CT Chocolaterie-confiserie DI	DI	40	
1035	6	NAMUR	PP PP Chocolaterie-confiserie DI	DI	50	
1036	6	NAMUR	PP PP Confection DI	DI	240	
1037	8	MOUSCRON	CG CG Français DI	DI	40	
1038	8	PERUWELZ	CT CT Bio-esthétique DI	DI	40	
1039	8	PERUWELZ	CT CT Coiffure DI	DI	40	
1040	8	PERUWELZ	PP PP Bio-esthétique DI	DI	80	
1041	9	DOUR	CT CT Soins animaliers DS	DS	367	
1042	9	DOUR	Surveillant-éducateur	Volume horaire hebdomadaire	36	
1043	9	FRAMERIES	CG CG Italien DI	DI	120	
1044	9	FRAMERIES	CG CG Langue des signes DI	DI	120	
1045	9	MONS	CT CT Service en salle DS	DS	40	
1046	9	COLFONTAINE	Secrétaire-éducateur	Volume horaire hebdomadaire	36	

## **2. INTRODUCTION DES CANDIDATURES :**

Les candidats sont invités à compléter le formulaire de demande de nomination à titre définitif annexé au présent appel.

Les candidatures doivent être introduites, par envoi recommandé , **pour le mercredi 31 mai 2018 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé  
par la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Direction de la Carrière des personnels  
Bureau 3 E 316  
Boulevard Léopold II, 44  
1080 Bruxelles**

Dans l'hypothèse où **le candidat n'a obtenu une désignation en qualité de temporaire protégé** au cours de l'année scolaire 2014-2015 et/ou l'année scolaire 2015-2016 et/ou 2016-2017 et/ou l'année scolaire 2017-2018 que dans une seule fonction, il ne pourra postuler que dans cette fonction.

Chacun des emplois de cette fonction sera repris selon un ordre de priorité dûment précisé dans le formulaire de candidature.

Dans l'hypothèse où **le candidat a obtenu une désignation en qualité de temporaire protégé** au cours de l'année scolaire 2014-2015 et/ou l'année scolaire 2015-2016 et/ou 2016-2017 et/ou l'année scolaire 2017-2018 dans plusieurs fonctions, il pourra postuler dans chacune de ces fonctions.

Chacun des emplois (appartenant à l'une ou à l'autre des ces fonctions) sera repris selon un ordre de priorité dûment précisé dans le formulaire de candidature.

## **EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'APPEL**

### **Cadre I**

Le membre du personnel est autorisé à limiter sa charge de nomination à une charge incomplète dont le volume sera un multiple de 20.

Dans cette hypothèse, il indiquera par exemple « **Charge incomplète 18/20** » ou « **Charge incomplète 16/20** » ou « **Charge incomplète 10/20** » dans l'espace réservé à cet effet.

Pour une limitation à 18/20, sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 720/800es ou à 900/1000es ou encore, par exemple, à 360/800es + 450/1000es

Pour une limitation à 16/20, sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 640/800es ou à 800/1000es ou encore, par exemple, à 480/800es + 200/1000es

Pour une limitation à 10/20, sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 400/800es ou à 500/1000es ou encore, par exemple, à 100/800es + 375/1000es

J'attire la particulière attention du membre du personnel qui bénéficierait déjà d'une nomination à titre définitif sur les dispositions de l'article 46 du décret de l'arrêté royal du 22 mars 1969 qui précisent que : « le membre du personnel nommé à titre définitif à une fonction principale à prestations complètes dans l'enseignement de promotion sociale perd le bénéfice d'une nomination antérieure à une fonction principale, à prestations complètes ou incomplètes.

Si le MDP est nommé dans plusieurs fonctions principales à prestations incomplètes, le nombre total de périodes prestées dans ces fonctions incomplètes ne pourra pas dépasser le nombre de périodes qu'il aurait pu exercer dans la fonction principale la mieux rémunérée. Exemple : MDP nommé en tant que professeur de cours techniques pour 400 périodes et pour 400 périodes en tant que professeur de pp = ok. Par contre, ne peut être nommé pour 400 périodes en tant que professeur de cours techniques et 500 périodes PP car ça dépasse les 800 périodes de la fonction complète de professeur de cours techniques qui est la mieux rémunérée.

### **Cadre II**

Dans l'hypothèse où le candidat postule à une nomination dans plusieurs emplois, cette colonne permet de déterminer l'ordre de priorité de chacun des emplois qu'il sollicitera dans la colonne suivante.

### **Cadre III**

Le candidat indiquera le numéro de l'emploi vacant sollicité. La numérotation poursuit celle de la liste des emplois vacants reprise dans l'appel de l'année dernière.

Si le candidat sollicite sa nomination dans plusieurs emplois (il doit bien entendu être en mesure de les occuper tous), les heures vacantes que son classement lui permettrait d'obtenir lui seront attribuées pour l'ensemble des emplois sollicités.

Toutefois, dans l'hypothèse où l'attribution du total des heures vacantes que son classement lui permet d'obtenir dépasserait une charge complète ou dépasserait la limitation de la charge sollicitée, les heures vacantes postulées seront attribuées d'abord dans le premier emploi sollicité ensuite dans le deuxième emploi sollicité et ainsi de suite selon l'ordre des emplois sollicités dans l'espace réservé à cet effet.

Le candidat a donc la possibilité de postuler à des emplois (qu'il est nécessairement en mesure d'occuper) au sein d'établissements différents.

### **Cadre IV**

Une candidature peut comporter une ou plusieurs fonctions.

Il s'agit bien entendu de la fonction pour laquelle (des fonctions pour lesquelles) le candidat a obtenu une désignation au cours de l'année scolaire 2014-2015 et/ou l'année scolaire 2015-2016 et/ou 2016-2017 et/ou l'année scolaire 2017-2018 en qualité de temporaire protégé.

### **Cadre V**

Aucun commentaire particulier.

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION A TITRE DEFINITIF DANS UN (OU PLUSIEURS) EMPLOI(S) VACANT(S) D'UNE (OU DE PLUSIEURS) FONCTION(S) DE RECRUTEMENT POUR LAQUELLE (LESQUELLES) LE MEMBRE DU PERSONNEL A OBTENU UNE DESIGNATION A TITRE DE TEMPORAIRE PROTEGE AU COURS DES ANNEES SCOLAIRES 2014-2015 et/ou l'année scolaire 2015-2016 et/ou l'année scolaire 2015-2016 et/ou l'année scolaire 2016-2017 et/ou l'année scolaire 2017-2018**

**(ANNEE SCOLAIRE 2018-2019)**

o NOM (Majuscules)											
o PRENOM											
o MATRICULE											
DATE DE NAISSANCE			/			/					
o RUE									N° :	Boite :	
o CP					LOCALITE :						
o TELEPHONE/GSM											
o ADRESSE E-MAIL											

Je signale <sup>1</sup> que :

- je ne bénéficie d'aucune nomination à titre définitif dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française (prom soc, plein exercice, HE...).**
- je bénéficie déjà actuellement d'une ou de plusieurs nominations à titre définitif dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française (prom soc, plein exercice, HE...).**

A compléter en précisant la (les) fonction(s), la (ou les) fraction(s) horaire(s) de **nomination** ainsi que l' (les) établissement(s) concerné(s).

<u>Fonction</u>	<u>Volume horaire</u>	<u>Etablissement</u>
	/	
	/	
	/	

<p><b>Cadre I</b></p> <p>Dans l'éventualité où, en fonction de mon classement, je serais en droit d'obtenir tous les emplois postulés ci-dessous, je demande que ma candidature soit limitée à une charge totale de :</p> <p style="text-align: center;">_ _ / 20èmes</p>
---

<sup>1</sup> Cocher la case correspondant à votre situation actuelle

Cadre II	Cadre III	Cadre IV	Cadre V
<b><u>Ordre de priorité des emplois vacants sollicités</u></b>	<b><u>Numéro de l'emploi vacant sollicité</u></b>	<b><u>Fonction</u></b>  (Reprendre le libellé <u>complet</u> de la fonction sollicitée)	<b><u>Mention complémentaire</u></b>  (à préciser uniquement dans les situations prévues dans la liste des emplois vacants)
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

Date :

Signature :